



**Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Haute-Garonne**

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 23 JANVIER 2018

DELIBERATION N°2018-01

OBJET : Création de postes / mise à jour du tableau des effectifs

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : MM. IZARD, SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, KARSENTI, LAVAL, RASPEAU, Mmes HORN, BRUNET.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS, M. TENE représenté par M. SANCHEZ.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Afin de permettre les nominations des agents du centre de gestion, en 2018, soit lauréats de concours, soit au titre de l'avancement de grade au choix ou après obtention d'un examen professionnel, le Président propose la création de plusieurs postes.

Il indique également qu'il convient de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique à temps complet afin de faire face au départ d'un agent et de renforcer les services.

Le Président propose donc la création des postes à temps complet suivants :

- un poste d'attaché hors classe ;
- deux postes d'attachés principaux ;
- deux postes d'ingénieurs ;
- un poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure ;
- quatre postes de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe ;
- un poste de technicien principal de 1^{ère} classe ;
- dix-neuf postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe ;
- un poste d'adjoint technique.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de créer les postes à temps complet susvisés et de modifier en conséquence le tableau des effectifs qui est annexé à la présente délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget.

Fait à Labège,
Le 23 Janvier 2018.

Le Président,

Pierre IZARD

TABLEAU DES EFFECTIFS

<i>GRADES</i>	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non complet	Dont contractuels
TITULAIRES				
CATEGORIE A				
Directeur général des services	1	1	0	0
Directeur	2	2	0	0
Attaché hors classe	1	0	0	0
Attaché principal	4	1	0	0
Attaché	15	15	0	3
Ingénieur principal	2	2	0	0
Ingénieur	3	0	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	1	1	0	0
Médecins territoriaux hors classe	6	1	0	0
Médecins territoriaux 1 ^{ère} classe	10	6	0	1
Médecins territoriaux 2 ^{ème} classe	6	2	0	2
Infirmier en soins généraux hors classe	1	1	0	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	2	1	0	0
Infirmier en soins généraux de classe normale	2	2	0	0
Psychologue	1	0	0	0
CATEGORIE B				
Assistant de cons ^o du patrimoine ppal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	6	4	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	8	4	0	0
Rédacteur	8	6	0	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	3	3	0	0
Technicien	5	1	0	0
CATEGORIE C				
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	22	3	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	33	32	0	0
Adjoint administratif	15	12	1	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Adjoint technique	4	3	0	0
TOTAL	166	107	1	6